



HAL
open science

Rimasseurs, cygnes et corbeaux dans ladite “ seconde préface de L’Olive ”, ou du véritable “ manifeste ” de la Pléiade

Jean-Charles Monferran

► **To cite this version:**

Jean-Charles Monferran. Rimasseurs, cygnes et corbeaux dans ladite “ seconde préface de L’Olive ”, ou du véritable “ manifeste ” de la Pléiade. La meilleure défense, c’est l’attaque. Du Bellay, polémiste., Luce Albert, Pauline Bruley, Claire Sicard, Jean Vignes, May 2022, Angers, France. hal-04002861

HAL Id: hal-04002861

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-04002861>

Submitted on 23 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rimasseurs, cygnes et corbeaux dans ladite « seconde préface de *L'Olive* », ou du véritable « manifeste » de la Pléiade

On ne peut que se réjouir de l'axe choisi par les coordinateurs de cet ouvrage. Oui, Du Bellay est assurément un grand écrivain satirique, un polémiste et ce bien avant l'écriture des *Regrets*. Au demeurant, il est d'abord, avant d'être un grand poète satirique, un très grand prosateur satirique. « Manier et l'épée et la plume »¹ ou plutôt faire de sa plume une épée, Du Bellay le fait dès l'origine dans la *Défense et illustration de la langue française* et, plus encore, un an plus tard, dans ce que la critique a coutume d'appeler la « seconde préface de *L'Olive* », à un moment où il est amené à répondre aux attaques portées contre son premier ouvrage. Dans la querelle suscitée par la *Défense*, Sainte-Beuve, qui fait du texte, comme on le sait, le « manifeste de la Pléiade », distingue l'art de Du Bellay de celui de ses détracteurs en opposant « la critique qui échauffe », celle de l'Angevin, et la « critique qui souligne » réservée quant à elle aux régents de collège².

Le but de cette contribution est de réexaminer cette « seconde préface », souvent alléguée mais assez peu étudiée en tant que telle³, sous cet angle d'une « critique qui échauffe », en nous intéressant à son écriture, à sa stratégie argumentative et à sa finalité particulière. Nous voudrions montrer que cette défense de la *Défense* ne fait pas que la réécrire ou la paraphraser sous une forme différente, « responsive » et condensée. Si elle n'apporte guère de nouvelles réflexions d'un point de vue strictement théorique ou doctrinal, elle témoigne, semble-t-il, de la part de Du Bellay, d'inflexions récentes sur l'attitude à adopter à l'égard de la Cour et révèle, cette fois, un discours collectif en train de se constituer.

Mise au point. Pour essayer d'y voir plus clair, encore faut-il d'emblée rappeler quelques éléments factuels, essentiels à la bonne compréhension d'un texte parfois obscurcie par des informations erronées et désuètes que l'on peut trouver ici ou là reprises aujourd'hui, comme par des formulations critiques qui peuvent à certains égards faire écran à sa juste caractérisation.

Il semble d'abord (sans certitude absolue toutefois) que ce texte de Du Bellay ne fasse que réagir aux propos polémiques qu'a tenus Sébillet dans la préface à *l'Iphigène* d'Euripide, et non aux attaques du *Quintil Horatian*. Il y a en effet tout lieu de penser que la première édition de l'ouvrage rédigé par Barthélemy Aneau soit postérieure à la parution du volume publié par Du Bellay à la fin de l'année 1550 et ne date que des premiers mois de 1551⁴; il paraîtrait difficile au demeurant d'imaginer que Du Bellay, qui répond point par point (et dans l'ordre) aux différentes critiques soulevées par Sébillet, puisse s'abstenir le cas échéant de toute réplique, explicite ou voilée, aux invectives du *Quintil*⁵. D'autant qu'il paraît répliquer,

¹ « Au lecteur » ouvrant *L'Olive augmentée depuis la première édition. La Musagnoemachie et autres oeuvres poétiques*, Paris, G. Corrozet et A. Langelier, 1550 dans Joachim Du Bellay, *Œuvres complètes*, dir. Olivier Millet, Paris, Champion, 2003, vol. II, p. 151. Sauf mention contraire, il s'agit là pour ce texte de notre édition de référence. Je tiens à remercier tout particulièrement Emmanuel Buron, Nathalie Dauvois, Francis Goyet, Michel Magnien et Jean Vignes pour leurs différentes suggestions lors de la présentation orale de ce texte, dont j'ai essayé de tenir compte au mieux dans cette version écrite.

² Sainte-Beuve, « Anciens poètes, Joachim du Bellay » dans *Revue des deux mondes*, t. 24, 1840, p. 161-190. Sur l'histoire de cette étiquette (« manifeste ») donnée à la *DILF* qui revient à Sainte-Beuve, voir le *Choix des poésies de Ronsard, Du Bellay, Baïf, Belleau, Du Bartas, Chassignet, Desportes, Régnier*, éd. E. Buron et J.-N. Illouz, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 253.

³ Voir toutefois les très belles pages que lui consacre Robert Mélançon dans « Les Masques de Du Bellay », *Études littéraires*, vol. 22, n°3, hiver 1989-1990, p. 23-34 (spt., p. 28 et suivantes) auxquelles nous sommes largement redevables.

⁴ Voir la conclusion de mon article, « Le *Quintil horatian* ... de Charles Fontaine, histoire d'une fausse attribution et d'une intervention éditoriale », *Charles Fontaine, un humaniste parisien à Lyon*, dir. Guillaume De Souza et Élise Rajchenbacher-Teller, Genève, Droz, 2014, p. 187-200.

⁵ Voir, sur ce point, dans le même article, le détail de la longue note n. 30. Comme on le montrera, l'emploi chez Du Bellay du pluriel pour répondre au préfacier de *l'Iphigène* fait partie d'une stratégie de démultiplication qui ne préjuge en aucun cas de la véracité d'une attaque collective ou plurielle. Au demeurant, cette stratégie est déjà à l'œuvre chez Ronsard dans ses textes liminaires aux *Odes* : « Depuis l'achèvement de mon livre, Lecteur, j'ai entendu que *nos consciencieux poètes* ont

au moins à une reprise, à un contradicteur autre que le préfacier de l'*Iphigene*, reprochant à Du Bellay d'imiter dans ses sonnets l'art épigrammatique de Luigi Cassola⁶.

Il faut par ailleurs souligner que ce texte ne constitue que de façon impropre la « seconde préface de *L'Olive* ». Or cette étiquette commode qu'on doit à la critique afin de distinguer les liminaires qui précèdent les deux éditions de *L'Olive*, « porte à » fâcheuse « conséquence », comme l'a rappelé jadis fort justement R. Mélançon⁷. Elle possède deux inconvénients majeurs, celui de dissimuler le genre même de la pièce, une épître « Au lecteur » qui a un peu outrepassé les bornes que l'auteur s'était assigné⁸; celui, en outre, de restreindre sa portée introductive à la seule *Olive*, alors que l'avertissement en question ouvre à l'ensemble du recueil de 1550, à l'édition augmentée de *L'Olive* comme à la *Musagnæomachie et aux aultres œuvres poëtiques*.

Dans le premier cas, on a inconsciemment tendance à faire passer pour magistral ou professionnel un discours qui se donne tout au contraire les allures d'une discussion familière, empreinte de négligence nobiliaire, adressée à un lecteur complice (« adieu, ami lecteur »). Or c'est là minorer une des stratégies essentielles de Du Bellay qui cherche à réconcilier « l'exercice de lettres » et « l'état de noblesse », en s'opposant aristocratiquement aux « écrits d'un petit Magister » (p. 154, l. 118) tout comme à ceux des « rymeurs à gages » (p. 157, l. 243) :

Je te prie donques, amy Lecteur, me faire ce bien de penser que ma petite muse, telle qu'elle est, n'est toutefois esclave ou mercenaire, comme d'ung tas de rymeurs à gaiges : elle est serve tant seulement de mon plaisir.

Le registre épistolaire, tel que Du Bellay le conçoit, a tout de la conversation aimable et piquante. Il est le mode privilégié du *gentleman-writer* ou *gentleman-amateur* (dirait Roger Chartier), dont il exhibe la *sprezzatura* : composition qui se donne une allure dilettante favorisant la digression (« afin que je retourne à mon premier propos », p. 152, l. 44-45) ou l'approximation jouée (« ce que je vien de dire, je l'ay dict encores en quelque autre lieu, *s'il m'en souvient* », p. 152, l. 40-41) ; mots d'esprit qui servent à clore avec malice un raisonnement⁹ ; écriture de l'entre soi qui en appelle à la culture supposée de son lecteur : à ce dernier de connaître le *Pro Murena* pour restituer la suite de la citation tronquée de Cicéron (p.151, l. 24, *Qui cum cytharaedi esse non possent*), de comprendre l'allusion, destinée aux *happy few*, renvoyant à Diodore de Sicile et au mot ironique (*Mitte me in lapicidinas*) que le poète Philoxène adresse au tyran Denys l'Ancien (p. 154, l. 131-134), de reconnaître Ovide derrière ce « quelqu'un » qui voit la Muse l'attirer « furtivement » vers son œuvre (p. 157, l. 236-238).

trouvé mauvais de quoi je parle (*comme ils disent*) mon Vandomois » (Ronsard, *Les Quatre premiers livres des Odes (1550)* [...], « Suravertissement au lecteur », éd. Paul Laumonier, Paris, STFM, 2001, p. 57, nous soulignons).

⁶ « Au lecteur », p. 155, l. 175-181 : « *quelques-uns* voyans que je finissoy ou m'efforçoy de finir mes Sonnetz par cette grace, qu'entre les aultres langues, s'est fait propre l'Epigramme françois, diligence qu'on peult facilement reconnoistre aux œuvres de Cassola Italien, disent, pour cette raison, que je l'ai imité, bien que de ce temps-là, il ne me feust congneu seulement de nom, ou Apollon jamais ne me soit en ayde ». Nous soulignons. S'il existe, ce contradicteur n'a pas été identifié à ce jour par la critique.

⁷ Robert Mélançon, « Les Masques de Du Bellay », art. cit., p. 29.

⁸ « Au lecteur », p. 157, l. 245 et suiv. : « Je te prie encores ne trouver mauvais cet advertissement, ou t'ennuyer de sa longueur, comme outrepasant les bornes d'une epistre ».

⁹ Voir, parmi bien d'autres exemples de ce style formulaire, des énoncés comme « je n'ay pas icy entrepris de respondre à ceux qui me voudroient blasmer d'avoir precipité l'edition de mes œuvres, et, comme on dict, *avoir trop tost mis la plume au vent* » (p. 152, l. 52-54). Ou encore, je ne suis « de l'opinion de ceux qui gardent religieusement leurs ecriz, comme saintes reliques, pour estre publiez apres leur mort : sçachant bien que tout ainsi que *les mors ne mordent point, aussi ne sentent-ilz les morsures* » (l. 63-66). Nous soulignons.

Dans le second cas, de façon franchement erronée cette fois, on détache l'épître de l'ensemble du recueil qu'elle sert à introduire en privilégiant abusivement son premier volet, à rebours des propres déclarations de Du Bellay : « je te fay' present de mon *Olive* augmentée de plus de la moitié, et d'une *Musagnæomachie*, c'est à dire la Guerre des Muses et de l'Ignorance » (p. 157, l. 247-249). C'est pourtant bien à nouveau sous le double étendard du sonnet et de l'ode, comme dans son premier recueil poétique de 1549, que Du Bellay cherche à se présenter et à présenter ceux qui, avec lui, mènent la guerre du côté des Muses contre l'ignorance. Au demeurant, le titre, délibérément provocateur et clinquant, de ce poème, pourrait à bon droit rendre compte de l'ensemble de la livraison bellayenne de l'automne 1550 tant il convient, outre au poème qu'il désigne, à l'épître préfacielle, aux sonnets inédits adjoints à la première *Olive*, comme aux « autres œuvres poétiques » qui viennent clore le recueil, du moins à la dernière d'entre elles, l'ode « Contre les envieux poètes. A Pierre de Ronsard », où se rejoue inlassablement la même bataille. À se couper de ce fil directeur, à ne pas prendre en compte l'intégralité du recueil (heureusement restitué dans son intégralité et sa mise en page d'origine dans l'édition coordonnée par O. Millet¹⁰), on manque un effet d'encadrement fort auquel on sait Du Bellay pourtant sensible tout au long de l'élaboration de ses livres de poésie. La mal dite « seconde préface de *L'Olive* » se doit donc aussi d'être lue au regard de l'ode finale adressée à Ronsard (on y reviendra), le combat annoncé dans la première y laissant en quelque sorte la place, dans la seconde, à une victoire sous forme d'apothéose.

Polémiques. Mais revenons au texte lui-même qui, avant d'introduire l'entier du nouveau recueil de 1550, fait retour sur les publications de 1549, leur première réception et les critiques qui ont pu leur être adressées. Occasion est donnée à Du Bellay, en rééditant et en augmentant *L'Olive* publiée la veille, de revenir sur elles et, dans ce qui apparaît alors plutôt comme une postface, de se réexpliquer, de repréciser, voire d'assouplir sa théorie.

Ce travail peut servir à la marge à un approfondissement doctrinal. Teresa Chevolet a ainsi montré comment ce texte est l'occasion pour Du Bellay de revenir sur la théorie de l'imitation développée dans *La Défense* en poussant plus loin encore l'idée de « l'assimilation inconsciente », « plus physique que mnémonique » qui fait que les lectures deviennent comme « naturalisées par leur passage à travers l'imaginaire » et que l'imitation finit par se confondre avec la nature même du poète¹¹ :

Si, par la lecture des bons livres, je me suis imprimé quelques traictz en la fantaisie, qui après venant à exposer mes petites conceptions selon les occasions, qui m'en sont données, me coulent beaucoup plus facilement en la plume qu'ilz ne me reviennent en la memoire : doit-on pour ceste raison les appeller pieces rapportées ? (p. 155, l. 164-169)

Du Bellay peut alors aller jusqu'à affirmer ici ne s'être « beaucoup travaillé en [s]es écriz de ressembler autre que [s]oymemes » (p. 155, l. 181-182), confondant et fusionnant, dans le sillage de Politien et d'Erasmus, de la façon la plus étroite qui soit, pratique de l'imitation et expression personnelle.

¹⁰ Au contraire de ce que fait l'édition de D. Aris et F. Joukovsky (Du Bellay, *Œuvres poétiques*, Paris, Classiques Garnier, I, 1993). Ces derniers n'éditent pas la *Musagneomachie*, ni les *Autres œuvres* et proposent d'éditer, de façon artificielle, à la suite des cent quinze sonnets de *L'Olive* (de 1550 donc), *l'Antérotique* et les *Vers lyriques* parus en 1549. Dans l'édition Champion qui restitue l'intégralité du recueil de 1550, il faudrait toutefois soustraire la page de présentation des « Aultres Oeuvres poétiques » (p. 237) absente des éditions originales. La tripartition du recueil s'effectue en fait par le retour, en capitales, de la devise de Du Bellay à la suite de chacun des trois ensembles (p. 220, 235, 256).

¹¹ Teresa Chevolet, « L'Impossible Imitation : tradition et découverte dans quelques traités de la Renaissance », *Études de Lettres, Revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne*, 1999, n°2, p. 9-18, spt. p. 12-13. Voir aussi à ce propos les réflexions de Perrine Galand-Hallyn, *Le "Génie" latin de Joachim Du Bellay*, La Rochelle, Rumeur des Ages, 1995, p. 44-51.

Mais, dans la majeure partie de l'épître, il s'agit plutôt de se justifier sans reculer d'un pas et, pour ne pas battre en retraite, d'attaquer, de contre-attaquer. Pour ce faire, Du Bellay organise son propos sur la figure centrale de l'occupation, « figure par laquelle on vient au-devant de quelque demande et objection, et à laquelle on répond promptement », figure qu'il se plaît à combiner à la prétérition (« je n'ay pas ici entrepris de répondre à ceux qui me voudroient blâmer d'avoir précipité l'édition de mes œuvres »/ « Ne t'ébahis si je ne responds à ceux qui m'ont appelé hardi repreneur »/ « C'est pourquoy je ne feray longue response à cet article »), deux procédés déjà chers au prosateur de *La Défense* et repérés comme tels par Antoine Fouquelin¹². Si, à un moment de l'épître, Du Bellay égrène bien les articles que Sébillet lui adresse pour y répliquer, il semble bien qu'ailleurs Du Bellay cherche, comme le dira Aneau, à « forger des repreneurs à plaisir », à « s'accuser soi-même », à « se faire ré par soi-même »¹³, multipliant à satiété griefs et calomniateurs pour mieux les réfuter. Du Bellay fonctionne ainsi : il pense contre, pose toujours en s'opposant, quitte ici où là sans doute à s'inventer des adversaires. C'est « contre la faulse persuasion de ceux qui pensent tel exercice de lettres déroger à l'état de noblesse » (p. 151, l. 17-19) qu'il ouvre son épître, avant de parler de ses choix poétiques et de leurs inventeurs afin que le lecteur ne pense qu'il « se veuille attribuer les inventions d'autrui », et ainsi de suite. Du Bellay passe son temps « à préoccupper l'excuse de ce qui sera trouvé (peult estre) la moindre faute de [s]es œuvres » (p. 157, l. 261-262).

Dans ce cadre, on aimerait sur un exemple regarder l'habileté (et la mauvaise foi) polémique de Du Bellay, comme sa capacité de retournement. Examinons la manière dont il réfute une des objections essentielles qui peut lui être faite, celle d'avoir injustement attaqué dans *La Défense* la tradition poétique nationale (et d'être au fond un traître à sa patrie).

Or ay-je depuis experimenté ce qu'au paravant j'avoy assez preveu, c'est que d'un tel œuvre [la *Défense*] je ne rapporteroy jamais favorable jugement de noz rethoriciens françoys, tant pour les raisons assez nouvelles, et paradoxes introduites par moy en nostre vulgaire, que pour avoir (ce semble) hurté un peu trop rudement à la porte de noz *ineptes rimasseurs*. Ce que j'ay faict, lecteur, non pour aultre raison que pour eveiller le trop long silence des cignes et endormir l'importun croassement des corbeaux. Ne t'esbahis donques si je ne respons à ceulx qui m'ont apellé hardy repreneur : car mon intention ne feut onques d'auctorizer mes petiz œuvres par la reprehension de telz gallans. Si j'ay particularizé quelques ecriz, sans toutefois toucher aux noms de leurs aucteurs, la juste douleur m'y a contrainct, voyant nostre langue, quand à sa nayfve propriété si copieuse, et belle, estre souillée de tant de *barbares poësies*, qui par je ne scay quel nostre malheur plaisent communement plus aux oreilles françoises que les ecriz d'antique, et solide erudition (p. 153, l. 78-95, nous soulignons).

Le passage opère un double renversement. Le premier s'effectue à l'aide du terme hautement péjoratif de « rimasseur », un terme que Du Bellay n'avait pas employé dans *La Défense* où, pour railler les mauvais poètes, il préférait utiliser ceux, plus usuels, de « rimeur » ou de « versificateur »¹⁴. Plus dégradant, le nouveau terme a sans doute l'avantage de renvoyer à Marot qui paraît en être le créateur et qui l'a appliqué à Sagon dans la querelle qui l'oppose à

¹² Antoine Fouquelin, *La Rhétorique française* (1555), dans *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. Francis Goyet, Paris, Le Livre de Poche, 1900, respectivement p. 412 (où se trouve la définition de l'occupation) et 363. Sur les exemples de prétérition, voir p. 152, l. 53-54 ; p. 153, l. 86-87 ; p. 155, l. 159-160.

¹³ Barthélemy Aneau, *Quintil horatian* (1551), dans *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. cit., respectivement p. 335 et 307.

¹⁴ *La Défense, et illustration de la langue françoise*, II, 11 (éd. Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, 2001, p. 166-167). Pour plus de détails, voir mon article « Art poétique français et valeurs de la poésie. Figures et mutations du mauvais poète, des arts de seconde rhétorique à *La Défense et illustration de la langue française* », dans *Valeurs de la poésie 16^e-21^e*, Actes du colloque international Paris-Sorbonne, 11-13 octobre 2018, dir. O. Gallet, A. Lionetto, S. Loubère, L. Michel et T. Roger, Rennes, PUR, à paraître.

lui¹⁵ — jouir alors du prestige de Marot pour le retourner contre ses thuriféraires n'est pas sans quelque atout pour Du Bellay¹⁶. Il permet aussi d'amener subrepticement l'image du corbeau : rimasser et croasser ne font qu'un pour un rimasseur. Mais sa force injurieuse sert surtout à masquer un tour de passe-passe argumentatif. En effet, ce ne sont pas des rimasseurs, ces poétaillons qui favorisent la seule technique poétique et dont on se gausse depuis l'Antiquité, qui font les frais de l'attaque de Du Bellay, mais bien certains poètes nationaux, parfaitement identifiés par *la Défense* et identifiables par tout lecteur averti (n'en déplaise à l'Angevin qui a justement, au contraire de ses dires, « touché » leur nom!)¹⁷. Et qui se voient ici confondus avec ceux-là. Le second renversement se trouve dès lors facilité du fait de cette confusion volontaire. Les rimasseurs en question se révèlent « poètes barbares », produisant des « barbares poésies » (p. 153, l. 100 et 94). Et, ce sont eux qui, du fait de leur nullité présumée, sont des traîtres à la patrie et favorisent *de facto* l'hégémonie italienne, au contraire de Du Bellay qui, paradoxalement, se fait grand poète national en allant puiser son inspiration à l'étranger. CQFD.

On ne saurait épuiser dans cet article l'ingéniosité argumentative de Du Bellay, ni la verve de cette épître introductive qui inspire non par ses idées, mais par ses formulations caustiques, « pleine d'irrision et de contournement de nez » (p. 156, l. 215) un auteur comme André Thévet qui lui reprendra dans son liminaire de la *Cosmographie universelle* (1575) un bon nombre de phrases au caractère formulaire indéniable¹⁸. On voudrait néanmoins, dans un dernier temps essayer de voir quelle évolution on est à même de percevoir dans le positionnement de Du Bellay (plutôt que dans sa doctrine) entre *La Défense* et cette épître, et entrevoir peut-être, puisque ces deux textes en prose ouvrent à des recueils poétiques, les glissements qui se sont opérés entre 1549 et 1550.

Des nouveautés de l'épître préfacielle de 1550. Pour chercher à répondre à cette interrogation, repartons déjà du même extrait et des quelques lignes qui le suivent, en le comparant à celui qui lui correspond dans *La Défense* :

¹⁵ Marot, « Le Valet de Marot contre Sagon, *cum commento* », v. 12, dans Clément Marot, *Les Épîtres*, éd. Guillaume Berthon et Jean-Charles Monferran, Paris, Poésie/Gallimard, 2021, p. 220.

¹⁶ Le souvenir de la querelle est au demeurant volontairement réactivée par Du Bellay dans l'épître : « Si quelques-uns vouloient renouveler la farce de Marot, et de Sagon, je ne suis pour les en empescher : mais il fault qu'ilz cherchent aultre badin pour jouer ce rôle avecques eux » (p. 156, l. 219-222). Tout en se refusant, dit-il, à faire resurgir une polémique alors encore bien présente dans les esprits, Du Bellay tient à s'y donner bien sûr le meilleur rôle, celui de Marot. Il a en effet égratigné François Sagon dans *La Défense* (éd. cit., p. 168, n. 153), et se retrouve ici à reprendre plusieurs expressions du poète de Cahors (voir n. 15 et n. 22).

¹⁷ Voir *Défense*, II, 11 (« De quelques observations oultre l'Artifice avecques une Invective contre les mauvais Poètes François »), p. 168-169 et les notes correspondantes.

¹⁸ Frank Lestringant, « De *L'Olive* à *La Cosmographie* : Joachim Du Bellay et André Thévet », *Du Bellay*, Actes du colloque international d'Angers du 26 au 29 mai 1989, Presses de l'Université d'Angers, 1990, p. 103-116, spt p. 111-113.

et vous autres si mal équipés, dont l'ignorance a donné le ridicule nom de *rimeurs* à notre langue (comme les Latins appellent leurs mauvais poètes *versificateurs*), osez-vous bien endurer le soleil, la poudre et le dangereux labeur de ce combat ? Je suis d'opinion que vous vous retiriez au bagage avec les pages et laquais, ou bien (car j'ai pitié de vous) sous les frais ombrages, aux somptueux palais des grands seigneurs et cours magnifiques des princes, entre les dames et damoiselles où vos beaux et mignons écrits, non de plus longue durée que votre vie, *seront reçus, admirés et adorés, non point aux doctes études et riches bibliothèques des savants*. Que plutôt aux Muses, pour le bien que je veux à notre langue, que vos ineptes oeuvres fussent bannis, non seulement de là (comme ils sont) mais de toute la France.

Défense, II, 11, p. 167

Se récrivant lui-même comme rarement²⁰, poursuivant comme on l'a vu son « invective contre les mauvais poètes François » (II, 11), Du Bellay nous semble toutefois réorienter sensiblement son discours sur la Cour. Changement de stratégie ? Trace d'une réaction de l'entourage de Du Bellay qui, non claironnée celle-là, l'aurait amené à plus d'aménité à l'égard de l'univers curial ? Appel du pied ? Dans tous les cas, la Cour n'y est plus présentée comme un lieu indocte, superficiel et efféminé où sont reçus et acclamés les méchants rimeurs, mais comme un espace susceptible d'accueillir de virils et « gentils esprits », pourfendeurs des médiocres et, plus encore, comme une « escolle où volontiers on apprend à bien proprement parler ». Évoqués naguère avec ironie pour la seule somptuosité de leurs maisons, les « Princes » et « grands seigneurs » semblent désormais devenus juges et destinataires des écrits poétiques. La palinodie à laquelle se prête Du Bellay l'oblige à retirer toute critique des dames et damoiselles de la Cour comme à éviter de louer l'espace anti-mondain, auparavant si prisé, des « bibliothèques des savants ». Épargner la Cour tout en gommant ce qu'il y a de trop frénétiquement docte dans l'attitude du poète de la *Défense*, ces deux objectifs se retrouvent encore dans un autre passage de l'épître au lecteur de 1550, qu'on gagnera à comparer aux lignes correspondantes du traité de 1549, alors inspirées de Sperone Speroni.

Qui veut voler par les Mains et Bouches des Hommes, doit longuement demeurer en sa chambre : et qui désire vivre en la mémoire de la Postérité, doit comme mort en soy mesme suer, et trembler maintesfois : et, autant que nos Poètes courtisans boivent : mangent et dorment à leur oyse, endurer de faim, de soif et de longues vigiles.

Défense, II, 3, p. 129

Les gentils esprits, mesmes [surtout] ceulx qui suyvent la court, *seule escolle ou volontiers on apprend à bien proprement parler*, devroient vouloir pour l'enrichissement de nostre langue, et pour l'honneur des espriz françois, que telz poètes barbares, ou feussent fouettez à la cuysine, juste punition de ceulx qui abusent de la pacience des Princes, et grands Seigneurs par la lecture de leurs ineptes oeuvres : ou (si on les vouloit plus doucement traicter) qu'on leur donnast argent pour se taire ; suyvant l'exemple du grand Alexandre, qui usa de semblable liberalité en l'endroit de Cherille, poète ignorant.

« Au lecteur », p. 153, l. 95-

106¹⁹

Ceux qui ayment le jeu, les banquetz et aultres menuz plaisirs, qu'ilz y passent et le jour, et la nuict si bon leur semble. Quand à moy, n'ayant aultre passetems de plus grand plaisir, je donneray vouluntiers quelques heures à la poésie. Et combien ce m'est un labeur peu laborieux, et coutumier, si ce n'est ou faisant quelque voiage ou en lieu qui n'ait aultre plus joyeuse occupation, bien l'entendent ceux qui me hantent de familiarité. J'ayme la poésie et me tire bien souvent la Muse (comme dict quelqu'un) furtivement en son œuvre : mais je n'y suis tant affecté, que facilement, je ne m'en retire,

¹⁹ La présentation adoptée essaie, par le soulignement, de mettre en valeur ce qui rapproche les deux textes. Au contraire, l'italique permet de mettre en valeur ce qui différencie les deux « états » de la réflexion de Du Bellay.

²⁰ À moins que Du Bellay ne reparte d'une même source qui échapperait à la critique.

si la fortune me veult presenter quelque chose, où avecques plus grand fruit je puisse occuper mon esprit.

« Au lecteur », p. 157, l. 229-240

À la rigoureuse antithèse de 1549 entre le « poète courtisan » et le vrai poète voué autant qu'à la Muse, à la diète et à l'insomnie s'est substitué en 1550 un distinguo assez différent. Par un effet d'estompement manifeste de la critique, le poète de cour n'y est plus désigné comme tel. Surtout, le profil de celui « qui veut voler par les mains et bouches des hommes » a évolué. Le savant, reclus dans sa chambre et soumis à une ascèse radicale, a laissé place à un poète réintégré au sein de l'univers social qui, du fait de sa condition, peut envisager son activité comme un passe-temps parmi ses autres tâches de gentilhomme²¹.

Ce travail de rééquilibrage, qui passe par une correction des dires et des postures, va, comme on l'a vu, jusqu'à présenter la Cour comme une « escolle où volontiers on apprend à bien proprement parler ». Nouvel écho d'un vers célèbre de Marot²², la formule de Du Bellay développe plus précisément l'idée que bon usage de la langue réside dans les milieux de Cour²³. On retrouve notamment cette idée dans divers écrits contemporains de Jacques Peletier du Mans, par exemple dans sa toute récente *Apologie à Louis Meigret* (1549-1550)²⁴. Aussi cette palinodie est-elle peut-être également l'indice de discussions entre amis poètes, ceux-là même qui, de façon ostensible et délibérée, sont désormais mis en avant dans l'épître préfacielle de 1550 et dans le recueil qu'elle inaugure — ce qui n'était le cas ni dans *La Défense*, ni dans la première *Olive* et ce qui l'était encore assez peu dans les autres recueils de 1549²⁵.

C'est que désormais Du Bellay ne se montre plus seul mais, face à la multitude supposée des opposants, davantage attaché à une compagnie. Pour le dire autrement, la polémique a, semble-t-il, permis de transformer une œuvre personnelle ou solitaire (du moins présentée comme telle) en une œuvre collective. Elle a fait surgir une communauté dont les contours n'étaient pas encore fermement dessinés, du moins affirmés tels quels en 1549. On en voudra déjà pour preuve l'image obsédante opposant cygnes et corbeaux, une image qui n'apparaissait pas dans *La Défense*, pourtant peu avare en métaphores animales. Souvenir plus ou moins marqué, selon les cas, d'un adage érasmien ou d'un célèbre passage de L'Arioste²⁶, cette image fait sa timide apparition chez l'Angevin dans l'« Ode à la Royne »

²¹ Cette mise en sourdine de la critique de la Cour dans l'épître de 1550 fait qu'exceptionnellement je ne suis pas la proposition d'Olivier Millet de voir dans le dernier membre de la diatribe portée contre « les ecriz d'ung petit Magister, d'un Conard, d'un Badaud, et autres *mignons de telle farine* » une « attaque du goût courtisan » (p. 423, n. 26). Sur la position paradoxale du Du Bellay à l'égard de la Cour dans un corpus satirique plus tardif, voir le bel article de Cynthia Skenazi, « L'Arbitre de la cour : Le Poète courtisan de Du Bellay », dans *Joachim Du Bellay, Poète bifrons*, Adeline Lionetto et François Rouget (dir.), Genève, Droz, 2023, p. 000-000.

²² « La cour du roi, ma maîtresse d'école » dans Clément Marot, *Épîtres*, « épître à Mgr le Dauphin », éd. cit., p.188, v. 34.

²³ Daniele Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage*, Paris, Éditions de Minuit, 1992, p. 49-56.

²⁴ « Et par ce que j'ai toujours été de l'opinion de ceux qui ont dit qu'en notre France n'y a endroit où l'on parle pur François fors là où est la Cour, ou bien là où sont ceux qui y ont été nourris », *Apologie à Louis Meigret*, p. 23 (dans *Dialogue de l'Orthographe et prononciation française*, éd. Lambert C. Porter, Genève, Droz 1966). Publiée pour la première fois avec le *DOP* en 1550, l'*Apologie* est datée de janvier 1549. Voir aussi dans les *Œuvres poétiques* de 1547 du même Peletier, « L'homme de Cour » (réf. donnée par O. Millet, p. 422, n. 21).

²⁵ À titre d'exemple, Ronsard n'est pas nommé dans la *Défense*, ni dans *L'Olive* de 1549 (sauf à la toute fin de la préface mais qui le cite au sein d'une longue liste de poètes dont Saint-Gelais). Il est toutefois le dédicataire de deux Odes des *Vers Lyriques* de 1549 (4 et 10), ce qui n'est pas le cas dans le *Recueil de poésie*. Voir encore pour Ronsard, *infra*, n. 30.

²⁶ « Tunc canent cygni cum tacebunt graculi » (« les cygnes chanteront quand les geais se tairont ») in Érasme, *Adages* 2297, éd. sous la dir. de J.-Chr. Saladin, Paris, Les Belles Lettres, 2011, p. 166 (référence proposée de façon nouvelle et convaincante par O. Millet, dans Du Bellay, *Œuvres complètes*, t. II, p. 422, n. 18, à propos de notre épître préfacielle, les corbeaux venant simplement, chez Du Bellay, se substituer aux geais érasmiens). Ou encore L'Arioste, *Roland furieux*, XXXV, 10-23 (voir Du Bellay, *Œuvres complètes*, t. II, p. 391, note des v. 38-42 de l'« ode à la Royne » dans le *Recueil de poésie*). Sur la fortune de ce passage du *Roland furieux* à la Renaissance, voir A. Cioranescu, *L'Arioste en France des origines à la fin du XVII^e siècle*, Paris, Presses modernes, 1939, I, p. 250-252.

qui ouvre la section des « Vers liriques » du *Recueil de Poesie* de la fin 1549²⁷ presque en même temps que chez Ronsard²⁸. Elle s'épanouit en revanche et pour cause dans le recueil de 1550. Elle apparaît dès l'épître préfacielle. Comme on l'a vu, Du Bellay y rappelle qu'il a « heurté un peu trop rudement à la porte de[s] ineptes rimasseurs » « non pour aultre raison, que pour eveiller le trop long silence des cignes : et endormir l'importun croassement des corbeaux » (p. 153, l. 83-86). Elle donne ainsi son plein sens à l'horacienne métamorphose en cygne de Du Bellay et de Ronsard dans les deux derniers sonnets de *L'Olive* (S. 114 et 115). Elle se retrouve par la suite orchestrée dans l'ode « aux dames angevines », la troisième pièce des « Autres œuvres poétiques »²⁹ et se développe bien plus encore dans l'ode ultime du recueil, adressée à Ronsard, « contre les envieux poètes » : Du Bellay y oppose la « grand'troupe déloyale/ Qui du bec osait souiller/la belle fleur liliale » (v. 218-220) à « la bande blanche » (v. 224) réclamée par Marguerite. Les « mille corbeaux envieux », « la gent noire » doivent laisser place aux « nouveaux Cignes qui ores/ Par la France vont chantant » (v. 185-192). Par cette métaphore structurante rappelée notamment avec force dans son prologue et son épilogue, le recueil de 1550 affiche un combat mené par un groupe, une Musagnœomachie.

Cécile Alduy a pleinement raison de souligner que « *L'Olive* de 1550 figure une entreprise d'écriture collective » et que « la présence entêtante de Ronsard dans *L'Olive* de 1550 [sonnet 60, 106, 115] n'a d'égale que son absence remarquable de la *Défense* et des *Cinquante sonnets* de 1549 »³⁰. On mesure encore mieux cette évolution à embrasser l'ensemble du recueil, de son liminaire programmatique à ses dernières pages. Nommé dans l'épître préfacielle, le Vendômois, qui se voit accordé une place de choix au sein de la Musagnœomachie (v. 265 et suiv.), est aussi le dernier destinataire de *L'Olive* et de la pièce ultime du recueil. Plus généralement, les « amis », comme les nomme Du Bellay³¹, surgissent-ils de partout dans l'épître préfacielle de 1550, qu'ils soient conseillers, premiers lecteurs ou premiers initiateurs. À côté de la figure de Ronsard apparaît celle, que l'on a entrevue, de Jacques Peletier. Signalés d'emblée dans l'épître qui lance le recueil, son patronyme et son importance pour l'Angevin sont rappelés dans la pièce centrale que constitue la Musagnœomachie comme dans l'ode conclusive du livre.

Ce fut pourquoy à la persuasion de Jaques Peletier, je choisi le Sonnet et l'Ode, deux poèmes de ce temps là (c'est depuis quatre ans) encores peu usitez entre les nostres : étant le Sonnet d'Italien devenu françois, comme je croy, par Mellin de Saint Gelais : et l'Ode, quand à son vray et naturel stile, représentée en nostre langue par Pierre de Ronsard. Ce que je vien de dire, je l'ay dict encores en quelque autre lieu, s'il m'en souvient : et te l'ay bien voulu ramentevoir, lecteur, afin que tu ne penses que je me vueille attribuer les inventions d'autruy (« Au lecteur », p. 152, l. 35-43)

Peletier me fist premier
 Voir l'ode, dont tu es prince,
 Ouvrage non coutumier
 Aux mains de notre province.
 Le ciel voulut que j'apprinse
 A le raboter ainsi,
 A toi me joignant aussi,

²⁷ Voir la note précédente.

²⁸ Ronsard, « A Jouachim Du Bellai Angevin », I, 9, v. 45 et suiv, dans Ronsard, *Les Quatre premiers livres des Odes (1550)* [...], éd. Paul Laumonier, Paris, STFM, 2001, p. 111. L'antithèse oppose ici les « corbeaux qui quaquent » aux deux « aigles » que sont Ronsard et Du Bellay.

²⁹ Du Bellay, *Œuvres complètes*, « Aux dames Angevines », éd. cit., t. II, p. 247, v. 31-42 : « des envieux les plumes de corbeau » s'opposent aux blanches « plumes benignes » des cygnes.

³⁰ Cécile Alduy, « D'un cygne absent. Poétique de l'allusion dans *L'Olive* de Du Bellay », *Méthode !* n°13, 2008, p. 45-57, pour les citations, p. 45 et 46.

³¹ Du Bellay, « Au lecteur », p. 151, l. 34 et p. 152, l. 45.

Qui cheminai sur la trace
De notre commun Horace (« Contre les envieux poètes », p. 251, v. 61-69)³².

Ces citations, qui se répondent et finissent par dessiner les traits d'un projet collectif, sont d'autant plus riches de signification qu'elles répondent aussi à une autre épître « Au lecteur », non moins célèbre, celle des *Odes* de Ronsard :

Et osai le premier des nostres, enrichir ma langue de ce nom Ode, comme l'on peut voir par le titre d'une imprimée sous mon nom dedans le livre de Jacques Peletier du Mans, l'un des plus excellens Poètes de notre âge, afin que nul ne s'attribue ce que la verité commande estre à moi³³.

Au demeurant, c'est l'ensemble de l'épître préfacielle du recueil bellayen de 1550 qu'il faudrait relire avec en filigrane celle qui ouvre les *Odes*, écrite quelques mois plus tôt, une lecture dont rendent en général assez mal compte les différentes éditions de *L'Olive*, plutôt indifférentes à ce dialogue, pourtant étroit et instructif entre les deux poètes³⁴, fait de renchérissement, de louange réciproque ou de subtiles rectifications et jeux de réponse. Qu'on en juge à relire par ce prisme la seule première page de Du Bellay :

Combien que j'aye passé l'aage de mon enfance et la meilleure part de mon adolescence assez inutilement lecteur, si est-ce que par je ne sçay quelle naturelle inclination j'ay toujours aimé les bonnes lettres.

Or afin que je retourne à mon premier propos, voulant satisfaire à l'instance requeste de mes plus familiers amis, je m'osay bien aventurer de mettre en lumière mes petites poésies.

Après toutesfois les avoir communiquées à ceux que je pensoy' bien estre clervoyans en telles choses, singulièrement à Pierre de Ronsard, qui m'y donna plus grande hardiesse, que tous les autres : pour la bonne opinion que j'ai toujours eue de son vif esprit, exact savoir, et solide jugement en nostre poësie françoise.

Je ne suis tel, que je vueille blâmer le conseil d'Horace quand à l'édition des poèmes : mais aussi ne suis-je de l'opinion de ceux qui gardent religieusement leurs ecriz.

Du Bellay, « Au lecteur », p. 151-152, l. 1-4, 43-47, 47-52, 60-64

Bien que la jeunesse soit toujours elongnée de toute studieuse occupation pour les plaisirs volontaires qui la maistrisent : si est-ce que des mon enfance j'ai tousjours estimé l'estude des bonnes lettres.

Je fu maintefois avecques prieres admonesté de mes amis faire imprimer ce mien petit labour, et maintesfois j'ai refusé apreuvant la sentence de mon sententieux Auteur,

Nonumque prematur in annum [Hor., Pis., 388]

Et mémement sollicité par Joachim du Bellai, duquel le jugement, l'étude pareille, la longue frequentation et l'ardant desir de reveiller la Poësie Françoise (je excepte tousjours Heroet, Sceve, et Saint Gelais) nous a rendus presque semblables d'esprit, d'inventions et de labour.

Ronsard, « Au lecteur », p. 43, l. 17-20 ; p. 45, l. 64-68, 69-74.

³² Voir encore « La Musagnœomachie », v. 229-235, p. 227.

³³ Ronsard, « Au lecteur », *Les Quatre premiers livres des Odes (1550)* [...], éd. cit., p. 44, l. 30-35.

³⁴ C'est notamment le cas de l'édition que j'ai donnée de la seconde préface de *L'Olive* dans mon édition de la *Défense* (Droz, 2001, p. 286-297), vierge à tort de toute référence à la préface des *Odes*. Ernesta Caldarini propose quelques renvois au texte de Ronsard (dans *Défense et illustration de la langue françoise et L'Olive*, Genève, Droz, 2007, p. 231 et 236), de même qu'Olivier Millet (p. 151, n.1). Reste que l'enquête n'a pas été menée de façon systématique. Rappelons ici que Ronsard retranche dès 1553 des éditions de ses *Odes* sa préface, abandonnant ainsi en quelque sorte à Du Bellay le champ de la prose doctrinale satirique.

Plus généralement encore, dans le sillage du bel article de François Rouget visant à examiner « les interactions des compositions lyriques » de Du Bellay et de Ronsard avant 1553³⁵, il faudrait relire l'épître bellayenne de 1550 avec en tête le souvenir de l'ensemble des *Quatre premiers livres des Odes* pour comprendre comment se constitue peu à peu un langage commun, tout empreint de connivence, entre ces deux poètes, pour observer, par exemple, que lorsque Du Bellay évoque en 1550, comme on l'a vu, les « poètes barbares », il se souvient des propos même de l'ode adressée à Madame Marguerite (« Chantant la Vierge autrement/que nos poètes barbares/ Qui ses saintes vertus rares/ Ont souillé premièrement »³⁶).

Suscitée par la polémique qu'elle se plaît sans doute quelque peu à enfler, au cœur d'un dialogisme complexe (une épître adressée au lecteur qui se charge au minimum de répondre à Sébillet et d'échanger avec Ronsard), la dite seconde préface de *L'Olive* ne se contente pas de répéter de façon dense et brillante les propos de *La Défense* dont elle sert à justifier l'entreprise. C'est peut-être plutôt elle qui, favorisant une stratégie de réussite auprès de la Cour et se souciant d'affirmer fortement une poétique collective, pourrait à bon droit constituer le « manifeste de la (première) Pléiade ». Un manifeste toujours en devenir et en corrections successives, devant revenir sur les hardiesses de la veille suscitées par le besoin de l'entrée en lice et la volonté alors forte de démarcation. À ce titre, les palinodies discrètes de Du Bellay dans son épître préfacielle de 1550 ouvrent la voix à celles concernant la traduction, déclarées comme telles en 1552³⁷.

Pour conclure ce parcours de lecture, nous voudrions insister sur la nécessité qu'il y aurait pour mieux comprendre encore la construction progressive de la Pléiade (dans son discours comme dans sa pratique poétique) de repartir toujours d'une chronologie rigoureuse des pièces permettant de suivre la constitution progressive, dialogique, d'un discours commun. Nous voudrions enfin signaler tout l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'une étude d'envergure s'attèle enfin un jour à étudier la prose des auteurs de la Pléiade et à examiner, de ce point de vue, l'ensemble de leurs réalisations.

Jean-Charles Monferran
Sorbonne Université, CELLF UMR 8599

³⁵ François Rouget, « Présences de Du Bellay dans les *Odes* de Ronsard », *Littératures*, automne 2001, p. 37-48 (ici, p. 38).

³⁶ Ronsard, « À Madame Marguerite », *Les Quatre premiers livres des Odes (1550)* [...], I, 3, v. 9-12, éd. cit., p. 73.

³⁷ Du Bellay, « Au seigneur J. de Morel, Ambrunoy », ouvrant le *Quatrième livre de l'Énéide de Virgile* traduit en vers François, dans Du Bellay, *Œuvres complètes*, dir. O. Millet, éd. cit., t. III, 1551-1553, 2013, p. 60-64.